

17 novembre 2014

Liste de

distribution :

**Début de l'Évaluation environnementale du Levé gravimétrique dans la portion nord de la passe
Flamande de Bridgeporth Holdings Itée/JEBCO Seismic (Canada) Company**

Le 10 novembre 2014, Bridgeporth Holdings Itée (Bridgeporth) et JEBCO Seismic Company (JEBCO) ont présenté à Canada-Terre-Neuve-et-Labrador L'Office des hydrocarbures extracôtiers (C-TNLOHE) une description de projet relatif à un programme géophysique non exclusif utilisant la gradiométrie gravimétrique. Le C-TNLOHE a déterminé que le projet nécessiterait l'obtention d'une autorisation conformément à l'article 138 (1) (b) de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada — Terre-Neuve et à l'article 134 (1)(b) de la Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada — Terre-Neuve-et-Labrador* (ci-après désignées « Lois de mise en œuvre des Accords »).

La description du projet ci-jointe décrit les activités proposées dans le cadre du programme. Un levé géophysique est proposé pour l'année 2015 avec des levés ultérieurs proposés pour les années suivantes jusqu'en 2019. Au cours de cette période, le promoteur a l'intention d'utiliser un aéronef à voilure fixe pour mettre en œuvre le programme.

Le C-TNLOHE a déterminé que votre organisme dispose de spécialistes environnementaux ou liés à la pêche qui sont essentiels à la réalisation de cette évaluation.

Par la présente, en vertu des *Lois de mise en œuvre des Accords*, nous sollicitons des ministères ou organismes disposant d'une expertise et cherchons à fixer un calendrier dans le cadre de la détermination et à recevoir des commentaires sur l'ébauche du document d'orientation ci-joint.

Calendrier de l'évaluation

Le C-TNLOHE demande que la détermination soit prise dans les meilleurs délais possibles et propose le calendrier suivant :

Demande d'expertise	Réponse avant le 1^{er} décembre 2014
Révision de l'ébauche de l'EE	Réponse environ 6 semaines après la réception du document
Révision d'une EE révisée ou d'un addenda, le cas échéant	Réponse environ 2 semaines après la réception du document

Préparation de la détermination de l'EE	2 semaines pour la réalisation (peut commencer au cours de la révision de version définitive de l'EE et de l'addenda); comprend les révisions de l'ensemble des ébauches.
-----------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

En vertu des *Lois de mise en œuvre des accords*, le C-TNLOHE vous demande de passer en revue les renseignements ci-joints et de l'informer de votre décision avant le **1^{er} décembre 2014**. Si vous estimez être en possession de renseignements ou de connaissances spécialisés ou éclairés, veuillez en préciser la nature au C-TNLOHE et présenter la personne-ressource avant le **1^{er} décembre 2014**.

Si aucune réponse n'est reçue de votre part à la date indiquée ci-dessus, le C-TNLOHE supposera que votre ministère ou organisme ne possède pas de renseignements ou de connaissances spécialisés ou éclairés.

Espèces en péril – Article 79(1) Notification du ministère compétent

En vertu de l'article 79(1) de la *Loi sur les espèces en péril (LEP)*, le C-TNLOHE informe le ministère de l'Environnement et le ministère des Pêches et des Océans (les ministères compétents) que les espèces suivantes visé à l'Annexe 1 sont susceptibles de se trouver dans la zone du projet sous la compétence du C-TNLOHE. Une détermination relative au risque d'effets négatifs sur ces espèces sera entreprise au cours du processus de détermination.

- En voie de disparition : Tortue luth (*Dermochelys coriacea*)
Roqual bleu, (*Balaenoptera musculus*)
Baleine noire de l'Atlantique Nord (*Eubalaena glacialis*)
Mouette blanche (*Pagophila eburnea*)
- Menacée : Loup à tête large (*Anarhichas denticulatus*)
Loup tacheté (*Anarhichas minor*)
- Préoccupante : Loup atlantique (*Anarhichas lupus*)
Rorqual commun (*Balenoptera physalus*)
Baleine à bec de Sowerby (*Mesoplodon bidens*)

Si vous avez des questions sur la pièce jointe, ou si vous souhaitez discuter de ce qui précède, n'hésitez pas à communiquer avec moi au 709 778- 1431 ou par courriel à l'adresse <dhicks@cnlopb.ca>.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par Darren Hicks

Darren Hicks
Analyste environnemental

Pièce jointe :

c.c. D. Burley
E. Young

LISTE DE DISTRIBUTION :

Organismes fédéraux	
M. Darrin Sooley Ministère des Pêches et des Océans C. P. 5667 St. John's, (T.-N.-L) A1C 5X1	M. Jerry Pulchan Environment Canada Bureau du district de Terre-Neuve 6 Bruce Street, Mount Pearl, (T.-N.-L.) A1N 4T3
M. Randy Decker Transports Canada C. P. 1300 St. John's, (T.-N.-L) A1C 5X1	Mme Allison Denning Santé Canada Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs (DGSESC) Suite 1625, 1505 Barrington Street Halifax, (N.-É.) B3J 3Y6
Mme Carol Lee Giffin Défense nationale C. P. 99000 Stn. Forces Halifax, (N.-É.) B3K 5X5	
Organismes provinciaux	
M. Bas Cleary Ministère de l'Environnement et de la Conservation C. P. 8700 (St. John's, (T.-N.-L) A1C 4J6	M. Tom Dooley Ministère des Pêches et de l'Aquaculture P.O. Box 8700 St. John's, (T.-N.-L) A 1C 4J6
M. Fred Allen Ministère des Ressources naturelles C. P. 8700 (St. John's, (T.-N.-L) A1C 4J6	